Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216300327-20260929-CC2026_09_07-DE

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND

VILLE DE BEAUMONT
Puy-de-Dôme

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
N° 2026.09.07

Conseillers en exercice	**33**
Présents	**30**
Absents représentés	**3**
Absents non représentés	**0**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de **BEAUMONT** s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, après convocation légale du mercredi 23 septembre 2026, sous la présidence de M. Jean-François VIGUÈS, Maire.

Étaient présents :

Jean-François VIGUES, Nadine DAMBRUN, Aurelien BAZIN, Marie-Caroline LASSERRE, Etienne DUBOISSET, Sandra GARDETTE, Jean-Claude VIRIOT, Christine LECHEVALLIER, Pascal BRASSIER, Francis CHATELLIN, Bruno FRENETTE, Isabelle BRAZZALOTTO, Valerie BERTHEOL, Cristina MESLET, Christelle DA SILVA SOARES , Véronique SARRAZIN BOULEAU , Elise RODIER, Valentin GOULEFER, Vivien GOURBEYRE, Lucie-Lou LEGRAND, Tilio THOMAS, François ULRICH, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Robin AUBAILLY, Amélie COLLAS, Farah SAFI MODOLO, Alain DUMEIL, Sylvie POMARES, Myriam BRESSON

Absents représentés :
Christian DURANTIN représenté par Christine LECHEVALLIER
Nicolas ROLLY représenté par Jean-François VIGUES
Elvira SOUSA représentée par Etienne DUBOISSET

Sandra GARDETTE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 063-216300327-20260929-CC2026_09_07-DE

SUBSTITUTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV) PAR LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2026-103 de finances 19 février 2026 pour 2026 ;

Vu l'article 1406 bis du Code Général des impôts ;

Vu la délibération n° 23/09/2009 portant instauration de la THLV pour la Commune de Beaumont ;

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 21 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de délibérer pour la substitution de la THLV par la TVLH avant le 01 octobre 2026 pour une entrée en vigueur au 01/01/2027 ;

Il est présenté au Conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du CGI permettant au Conseil municipal de Beaumont d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitations.

Sont rappelées les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et il est précisé qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 V**oix Pour décide :

- D'INSTITUER la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation ;

- DE SUBSTITUER l'actuelle Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à compter du 01/01/2027 ;

- D'AUTORISER M. le MAIRE à signer tous les documents nécessaires et notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux compétents.

LE MAIRE
Jean-François VIGUÈS

Signé électroniquement par : Jean-François VIGUÈS
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de Beaumont